



RÈGLES DE SÉLECTION

ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK

SPRINT

Saison 2024

Séniors

Préambule	2
Processus de sélection	2
Nombre d'athlètes sélectionnables en Equipe de France.....	3
Etapas de sélection en Equipe de France.....	3
A) Sélection pour le TQO et la coupe du monde de Szeged	3
1° Temps d'identification international 2023.....	3
2° Temps d'identification national	4
Accès au temps d'identification national de Vaires sur Marne (Mars 2024).....	4
Déroulé.....	4
Modalités de sélection sur le temps d'identification national	4
B) Sélection pour le Championnat d'Europe	5
Accès au temps d'identification national de Gravelines (Mai 2024).....	5
Déroulé	6
Modalités de sélection sur le temps d'identification national.....	6
Autres informations sur ce temps d'identification national	7
Modalités de désignation des remplaçants	7
Publication des sélections	7
Dates prévisionnelles des échéances	7
Autres informations	7

Sélection de l'Équipe de France Senior 2024

Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettront de constituer une Équipe de France (EQF) capable d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France SPRINT, lors de chaque saison sportive internationale, à savoir :

- Gagner l'or ;
- Maximiser le nombre de bateaux français en finale A.

Ce document permet également de préciser les règles qui permettront de constituer une Équipe de France (EQF) pour la course de qualification Mondiale (TQO) de Szeged du 8 au 9 mai 2024.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

L'engagement quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des athlètes pour qu'une majorité de pagayeur.euse.s français.e.s, dans toutes les catégories, présente un niveau individuel conforme aux exigences internationales de chaque discipline.

La performance individuelle, la performance en équipage et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les trois principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

Afin de pouvoir participer au processus de sélection des équipes de France, il est demandé à l'ensemble des athlètes concerné.e.s de :

- Être licencié.e.s à la FFCK ;
- Respecter les règlements fédéraux ;
- Signer et respecter la convention individuelle du sportif et ses annexes¹ ;
- Être à jour de ses factures à l'égard de la FFCK ;
- Être éligible pour obtenir un quota olympique (notamment posséder un passeport français) ;
- Avoir un passeport avec une date de validité de plus de 6 mois suivant la dernière échéance internationale de l'année.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection dans le cas où certains points n'auraient pas été couverts ou en cas d'ajustements nécessaires.

Processus de sélection

La chaîne de décision pour la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le Directeur de la Performance au Comité de sélection²,
2. Etude de la proposition par le Comité de sélection, qui est force de proposition, afin d'aider le Directeur Technique National (DTN) dans la décision de sélection,

¹ Une attention particulière doit être portée à cette convention individuelle notamment à ses articles 11.2 et 11.3 qui seront pleinement appliqués le cas échéant par la fédération ou par un tiers ayant un intérêt à agir

² Comité de sélection défini dans le CR BEX du 16 décembre 2021

3. Décision définitive de sélection prise par le DTN.

Les membres du groupe de suivi olympique et paralympique (GSOP)³ sont consultés par le Directeur de la Performance sur la stratégie du collectif France et des équipes de France, dans une logique de soutien politique au projet sportif.

Nombre d'athlètes sélectionnables en Equipe de France

Le nombre d'athlètes sélectionnés pourra varier en fonction des compétitions prévues dans le programme 2024 de l'Equipe de France.

- Pour le Tournoi de Qualification Olympique (TQO), le nombre d'athlètes suivant sera sélectionnés pour les épreuves présentes au programme olympique :
 - o Kayak Homme : de 0 à 2 athlètes afin de courir le K2 Homme 500m ;
 - o Kayak Dame : de 0 à 1 athlète afin de courir le K1 Dame 500m ;
 - o Canoë Homme : de 0 à 1 athlète afin de courir le C1 Homme 1000m ;
 - o Canoë Dame : de 0 à 2 athlètes afin de courir le C2 Dame 500m.
- Les athlètes sélectionnés pour le TQO sont sélectionnés pour la coupe du monde de Szeged.
- Les athlètes sélectionnés aux Jeux Olympiques de Paris 2024 sont sélectionnés pour le championnat d'Europe. Nous prévoyons également une ouverture dans le respect du nombre de bateaux autorisé à courir par l'ECA dans les épreuves non courues par l'Equipe de France Olympique.

Etapas de sélection en Equipe de France

A) Sélection pour le TQO et la coupe du monde de Szeged

La sélection définitive de l'équipe de France Sénior 2024 s'effectue en deux temps définis ci-après :

- o Temps d'identification international 2023 ;
- o Temps d'identification national.

1° Temps d'identification international 2023

Les athlètes ayant réalisés un top 6 lors du championnat du monde 2023 sont qualifié.e.s directement pour la coupe du monde de Szeged dans leurs épreuves respectives.

Quatre athlètes sont identifiés :

K2 Dame 500m	C2 Homme 500m
Manon Hostens Vanina Paoletti	Adrien Bart Loic Léonard

Sur la coupe du monde de Szeged, ces athlètes pourront également être inscrits dans les épreuves monoplaces permettant de parfaire leur préparation.

³ Annexe 9 du règlement intérieur de la FFCK

2° Temps d'identification national

Accès au temps d'identification national de Vaires sur Marne (Mars 2024)

Les athlètes sélectionnés à la coupe du monde de Vaires sur Marne 2023 accèdent directement au temps d'identification national de Vaires-sur-Marne (Mars 2024).

Cette liste d'athlètes pourra être complétée dans la limite du nombre d'athlètes autorisé.e.s à concourir dans chaque épreuves, sous réserve notamment du respect de la convention individuelle du sportif de haut niveau et ses obligations. L'observation des résultats de la « régates de Boulogne » permettra au Directeur de la performance d'identifier l'accès d'athlètes additionnel.le.s au temps d'identification national de Vaires sur Marne (Mars 2024).

Le nombre maximum d'athlètes autorisé.e.s à courir le temps d'identification national sera de :

- Kayak monoplace homme 500m (pour la sélection du K2 Homme 500m : 9
- Kayak monoplace dame 500m : 9
- Canoë monoplace homme 1000 m : 6
- Canoë monoplace dame 500 m (pour la sélection du C2 Dame 500m) : 4

Déroulé

Le temps d'identification national se déroulera pendant les courses de sélection nationale organisées à Vaires-sur-Marne sur la période du 29 au 31 mars 2024.

Les courses de monoplace seront le vendredi 29 mars 2024. Pour chaque épreuve, deux phases de finales directes seront organisées.

Le programme de course sera présenté dans le bulletin officiel de la compétition.

Modalités de sélection sur le temps d'identification national

Etape 1 : sélection d'un collectif d'athlètes en Equipe de France :

Pour chaque famille d'épreuve les courses de références du vendredi 29 mars sont :

- Kayak monoplace Homme : K1 500m : de 0 à 4 athlètes sur la base des résultats du K1H 500 (cumul des places des 2 finales A. en cas d'égalité de points, la deuxième finale départage).
- Kayak monoplace Dame 500m : de 0 à 1 athlètes sur la base des résultats du K1D 500 (cumul des places des 2 finales A. en cas d'égalité de points, la deuxième finale départage).
- Canoë monoplace Homme : C1 1000m : de 0 à 1 athlètes sur la base des résultats du C1H 1000 (cumul des places des 2 finales A. en cas d'égalité de points, la deuxième finale départage).
- Canoë monoplace Dame 500m : de 0 à 4 athlètes sur la base des résultats du C1D 500 (cumul des places des 2 finales A. en cas d'égalité de points, la deuxième finale départage).

La victoire et l'écart aux vainqueurs sont les principaux indicateurs de performance observés.

Précision du calcul des points :

Ce temps d'identification est composé de deux finales directes.

À l'issue des finales, les compétiteurs et compétitrices marquent des points selon leur classement dans

leur catégorie et en fonction du barème ci-dessous :

Classement de la finale 1 et 2	Points attribués
1er	0
2ème	2
3ème	3
...	...
8ème	8

Le classement général par catégorie se fait par addition des points obtenus lors des deux finales de chaque catégorie.

Les athlètes sont alors classé.e.s en fonction de ce total de points. Le premier étant celui qui possède le moins de points, le deuxième celui suivant immédiatement et ainsi de suite pour tous les athlètes. En cas d'exæquo au classement général des points, le temps réalisé (dit chrono) de la deuxième finale servira de base pour départager les athlètes et donner leur classement final.

Exemple	Finale 1 Nombre de Points	Finale 2 Nombre de points	Total Nombre de points	Classement général
Athlète 1	0	0	0	1
Athlète 2	2	3	5	2
Athlète 3	3	2	5	3

En cas d'égalité de points, le classement sur la deuxième finale départage les embarcations.

Etape 2 : Proposition de composition de l'équipe (équipages et individuel) :

À la suite de ce temps de compétitions en monoplace, en fonction du nombre d'athlètes retenu en kayak homme et en canoë dame, des tests équipages pour le K2 Homme 500m et le C2 Dame 500m pourront être mis en place les 30 et 31 mars.

Ils permettront de confirmer les équipages biplaces inscrits au TQO et à la coupe du monde de Szeged. Cette proposition sera soumise au comité de sélection par le Directeur de la Performance pour une validation définitive par le DTN.

B) Sélection pour le Championnat d'Europe

La sélection définitive de l'équipe de France Senior 2024 s'effectue à la suite du temps d'identification national de Gravelines (Mai 2024)

Les athlètes qui seront sélectionné.e.s pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 seront automatiquement sélectionné.e.s pour le championnat d'Europe dans leur épreuves respectives.

[Accès au temps d'identification national de Gravelines \(Mai 2024\)](#)

Les athlètes participant au temps d'identification national de Vaires-sur-Marne (Mars 2024) accèdent directement au temps d'identification national de Gravelines (Mai 2024).

Pour les autres, l'accès au temps d'identification national sera basé sur les résultats des tests de printemps.

- La date prévisionnelle est le samedi 30 mars 2024.
- Les informations relatives à l'inscription et au déroulé seront précisées dans le bulletin d'information spécifique à l'organisation de ces tests.
- Ce test sera composé de 2 épreuves chronométriques : un 250m et un 2000m.
- L'identification des athlètes sur ce test de printemps se fera à l'addition des places pour créer un classement scratch par ordre décroissant de points, l'athlète ayant marqué le moins de points étant classé premier.

Le nombre maximum d'athlètes Senior qui sera identifié à la suite du test de mars, et donc autorisé à courir le temps d'identification national sera de :

- Kayak monoplace homme 500m et 1000m (Open Senior U23) : 18 avec au moins 9 U23
- Kayak monoplace dame 500m (Open Senior U23) : 18 avec au moins 9 U23
- Canoë monoplace homme 500m et 1000m Open (Senior, U23, U18) : 18 avec au moins 4 U23 et 8 U18
- Canoë monoplace dame 500 et 200m Open (Senior, U23, U18) : 18 avec au moins 4 U23 et 8 U18

L'ensemble de ces quotas d'accès inclut les athlètes accédant au temps d'identification de Vaires-sur-Marne (Mars 2024).

Les athlètes ultra marins ne sont pas concernés par le test évoqué ci-dessus. Ils pourront demander leur inscription au temps d'identification national, sous réserve d'envoyer les résultats de ces mêmes tests faits localement. Cela permettra au Directeur de la Performance d'apprécier la participation de ces athlètes au regard des résultats envoyés, tout en respectant les quotas ci-dessus.

Déroulé

Le temps d'identification national se déroulera pendant les courses de sélection nationale organisées à Gravelines sur la période du 17 au 19 mai 2024.

Le programme de course sera présenté dans le bulletin officiel de la compétition.

Modalités de sélection sur le temps d'identification national

Pour chaque épreuve ouverte (épreuves dans lesquelles l'équipe de France olympique ne concourt pas), les athlètes seront identifiés sur la base des résultats de la distance en monoplace.

La victoire et l'écart aux vainqueurs sont les principaux indicateurs de performance observés.

Dans la continuité de la saison 2022 et 2023, un guide de performance permettra d'analyser la densité dans chaque épreuve. Ce guide est fixé à **102% du vainqueur de la catégorie**.

Etape 2 : Proposition de composition de l'équipe (équipages et individuel) :

À la suite de la validation des athlètes dans chaque famille d'épreuve, un temps de constitution des équipages pourra être mis en place. Il permettra de confirmer au besoin la composition des équipages inscrits aux échéances internationales. Cette proposition sera revue avec le Directeur de la Performance qui le soumettra pour une validation de la sélection par le DTN

Autres informations sur ce temps d'identification national

Ces principes de sélection sur le temps d'identification national pourront être le support d'autres sélection pour des compétitions du type mondiaux universitaire ou mondial sur les distances non-olympiques.

Pour les distances non olympiques sur programme des championnats d'Europe, la priorité sera donnée dans l'ordre définie ci-dessous :

- La nécessité de préparation de l'Equipe de France Olympique ;
- La nécessité de préparation d'athlètes étant sélectionnées dans une épreuve Olympique ;
- L'identification de spécialiste de l'épreuve non olympique.

Modalités de désignation des remplaçants

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où :

- Un.e athlète sélectionné.e en Equipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions identifiées ;
- Un.e athlète ne remplit pas les *minima* de performance sur le premier bloc de compétitions internationales.

La sélection des remplaçant.e.s se fera par le DTN sur proposition discrétionnaire du Directeur de la Performance.

Publication des sélections

Seules les sélections nominatives (hors remplaçant.e) seront publiées sur le site de la FFCK. Cette publication rendra la sélection officielle.

Le GSOP et le comité de sélection suivant le TIN de Vaires-sur-Marne (mars 2024) auront lieu la semaine du 1^{er} au 7 avril 2024. Ce comité de sélection permettra la sélection pour le TQO et la coupe du monde de Szeged.

Le GSOP et le comité de sélection suivant le TQO, la coupe du monde de Szeged et le TIN de Gravelines (mai 2024) auront lieu la semaine du 20 au 26 mai 2024. Ce comité de sélection permettra la sélection Olympique et la sélection pour le championnat d'Europe.

Avant publication officielle des sélections, une réunion en visio conférence de l'ensemble des sportifs du collectif France sera organisée afin de leur annonce en première intention.

Dates prévisionnelles des échéances

TQO et Coupe du Monde 1 : du 8 au 12 mai 2023 à Szeged

Championnat d'Europe : du 13 au 16 juin 2024 à Szeged

Jeux Olympiques : du 6 au 10 août 2024 à Vaires sur Marne

Autres informations

Les résultats internationaux de la saison 2024 pourront être pris en compte dans les règles de sélection 2025.